

# OCTOBRE 2021

**RC-POS** (21\_POS\_21)

# RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Sébastien Cala et consorts - Renforcer le système sportif pour améliorer l'encadrement des sportives et sportifs

# 1. PRÉAMBULE

La commission ad hoc s'est réunie le lundi 7 juin 2021 de 8h00 à 9h00 au Parlement à Lausanne. Elle était composée de Mme Florence Gross (remplaçant Berthoud Alexandre, excusé), de MM. Aschwanden Sergei, Cala Sébastien, Carrard Jean-Daniel, Ducommun Philippe, Paccaud Yves, ainsi que de la soussignée confirmée dans son rôle de présidente. MM. Philippe Leuba, Chef du DEIS, et Nicolas Imhof, Chef du service cantonal de l'éducation physique et du sport (SEPS) étaient présents ; Mme Marie Poncet Schmid, du Secrétariat général du Grand Conseil, a rédigé les notes de séance.

#### 2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant déclare ses intérêts en tant que chercheur en sciences du sport à l'Université de Lausanne (UNIL), vice-président de Ski Romand et membre d'un groupe de travail issu des associations sportives cantonales dont l'objectif est la création d'une faîtière des associations sportives cantonales vaudoises. Il souhaite engager des réflexions sur le plan cantonal, afin de répondre à plusieurs problématiques au sein du sport associatif vaudois :

- difficultés à trouver des bénévoles pour l'entraînement comme la gestion ;
- manque de valorisation des bénévoles ;
- difficultés à trouver des financements ;
- attentes de la société, qui ne sont plus en adéquation avec les modèles actuels. L'encadrement des jeunes comprend désormais l'éducation, la psychologie, la nutrition, la pédagogie, etc.

Par ailleurs, l'UNIL a récemment livré les premiers résultats d'une étude menée auprès des jeunes sportives et sportifs romands : 20 % indiquent avoir subi des violences psychologiques ou physiques dans le cadre de leur pratique sportive.

Le postulant dépose cette intervention parlementaire afin de remédier à ces problématiques, de favoriser la pratique sportive auprès de l'ensemble de la population, de renforcer l'encadrement au sein des associations et clubs sportifs vaudois et de lutter contre les dérives potentielles. Il s'agit de réunir les acteurs du sport vaudois, les représentants des communes et le Conseil d'État pour lancer une réflexion globale. Le postulant propose :

- de développer une nouvelle offre de formation pour les pédagogues en partenariat avec les hautes écoles et les associations sportives cantonales ;
- d'étudier le financement et la professionnalisation d'une partie des structures sportives vaudoises en mettant en place un modèle financier inspiré de la Loi sur les écoles de musique en l'adaptant au fonctionnement du sport vaudois et aux besoins régionaux ;
- d'étudier la mutualisation des forces et des compétences afin de développer une offre multisports dans les régions et de pouvoir proposer des initiations sportives dans les écoles et les UAPE ;
- d'établir un plan directeur cantonal du sport.

## 3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

M. le chef de département doute de la pertinence d'une réforme significative visant à la professionnalisation des bénévoles. Toutefois, il est prêt à réunir l'ensemble des partenaires pour déterminer ce qui peut être fait. Réfléchir à un concept du sport associatif et à la manière de l'encourager est pertinent, tout comme mettre les sociétés sportives face aux défis de la société actuelle. Pour cela, la prise en considération partielle du postulat est préférable.

Seule la deuxième proposition du postulat pose problème à **M. le chef de département** : on ne peut pas orienter les réflexions du groupe de travail. Si le Grand Conseil accepte le postulat, il s'engage à mettre sur pied un tel groupe, mais sans en déterminer les axes de travail.

Ayant entendu la critique émise concernant le groupe de travail, **M. le postulant** modifiera en fin de discussion la deuxième proposition du postulat de la manière suivante : « Étudier la mise en place d'un nouveau modèle structurel du sport <del>vaudois qui répond aux propositions émises ci-dessus (professionnalisation, mutualisation, lien avec l'accueil scolaire et parascolaire, etc.) en partenariat avec les acteurs du domaine sportif <u>et les</u> communes ; »</del>

M. le chef de département adhèrera au postulat ainsi rédigé.

## 4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Plusieurs commissaires évoquent les difficultés des clubs sportifs et en particulier la difficulté à trouver des bénévoles. **Un commissaire** estime qu'il sera difficile de professionnaliser les bénévoles, mais qu'il faut néanmoins trouver un meilleur équilibre quant aux moyens financiers engagés par le Canton, les communes, les associations. Il s'agirait également de considérer les apports de la Protection civile (PC) dans le cadre de manifestations.

Différents systèmes de soutiens régionaux sont mentionnés, exemple à Morges qui aide les clubs selon le nombre de juniors qu'ils comptent, la Riviera qui a développé un soutien intercommunal d'aide financière aux clubs sportifs à raison de six francs par habitant ou encore Yverdon qui a constitué un fonds financé par les communes de la région (1 franc par habitant).

**M.** le chef de département note que le sport relève, en effet, d'une politique de proximité basée sur l'autonomie des communes. Les régions et communes perçoivent les choses différemment. Ainsi, on doit se demander si la réponse doit forcément être cantonale et s'il revient à l'État d'uniformiser les pratiques.

Une commissaire étaye cette approche en précisant que le canton ne doit pas être seul à prendre part à un plan directeur du sport et qu'il faut tenir compte du génie local. Celle-ci adhère à une idée d'un concept sportif et d'une feuille de route menés par l'ensemble des partenaires. Il serait efficace d'accéder à une vision d'ensemble et à un projet global en réponse aux textes parlementaires déjà déposés au Grand Conseil concernant le sport.

**Un commissaire** considère positivement le postulat et y adhèrera, mais uniquement si le postulant propose une prise en considération partielle concernant la deuxième demande. Il appuie son propos par le fait qu'il faut réfléchir aux coûts d'une professionnalisation des bénévoles en collaboration avec les structures déjà professionnalisées comme les associations vaudoises. Il précise par ailleurs que le programme Jeunesse+Sport (J+S) fait ses preuves et qu'il faut reconnaître ce travail.

Un commissaire, membre de nombreuses associations et fondations dans le domaine du sport, adhère à l'idée de réfléchir à la façon d'optimiser les choses. Il salue le travail de J+S et les formations fédérales existantes sur lesquelles il faut s'appuyer plutôt que créer de nouvelles formations. Le canton pourrait compléter le soutien fédéral aux entraîneurs et entraîneuses, pour qui il existe aussi des formations de qualité à Swiss Olympic. Le canton pourrait apporter une reconnaissance financière supplémentaire pour motiver ces personnes à rester actives et assurer un bon niveau de formation. Selon ce même commissaire, il semble que Mme la conseillère fédérale Amherd souhaite que la PC et l'armée s'investissent davantage dans les manifestations sportives.

Il déclare aussi qu'établir un plan directeur cantonal du sport est essentiel. Le SEPS doit prendre ce dossier en main, englobant le sport d'élite et associatif, l'événementiel, les fédérations internationales, le sport scolaire, etc. Il faut toutefois laisser l'autonomie aux communes. Lausanne et Yverdon, très sensibles au sport, ont déjà développé leur planification, mais les autres communes pourraient s'appuyer sur le plan cantonal. Il signale,

par ailleurs, que la réponse au postulat Martinet sur le sport d'élite n'est toujours pas parvenue au Grand Conseil. Vu le nombre d'objets déposés au Grand Conseil, il est grand temps d'avancer dans ce dossier. Il appuie donc les points 3 et 4, estimant les points 1 et 2 moins utiles.

M. le chef du SEPS apporte quelques précisions sur ce qui se fait en matière de formation et de défraiement des bénévoles. Le SEPS a le mandat, donné par la Confédération, d'organiser des cours J+S. Cette tâche occupe plus du tiers des effectifs du service (7,5 personnes sur 21). On forme 2000 nouveaux entraîneurs par année lors de journées de cours. Par ailleurs, les 10 à 12'000 entraîneurs du canton doivent, tous les deux ans, suivre un module de perfectionnement d'un ou deux jours. Ces entraîneurs rapportent de l'argent aux clubs par des subsides de la Confédération : chaque année, les clubs vaudois touchent plus de 7 millions de francs, servant à défrayer ces personnes, en général. Même si le postulat concerne la formation des adultes, M. le chef du SEPS cite le projet « Entraîneur1418 » destiné aux adolescent·e·s, sorte d'étape préliminaire à la formation J+S, que le Canton est en train de développer et qui est en place dans plusieurs cantons. Il caractérise ensuite les bénévoles : les arbitres et les juges, ainsi que les entraîneurs du canton, souvent défrayés ; les bénévoles des manifestations, comme les 20 km de Lausanne, pas forcément affilié·e·s à un club ; les membres des comités des 1050 clubs du canton, peu ou pas défrayés. Il constate donc certaines disparités entre ces différentes catégories de bénévoles. Il précise encore l'information suivante : le 26 novembre 2021, l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire, qui regroupe les maîtres de sport, organise les Assises du Sport Vaudois. Le SEPS y présentera ses secteurs d'activité et un débat aura lieu.

Mme la Présidente souhaiterait que les questions liées au genre, absentes du postulat, soient introduites. Les ressources allouées aux activités sportives subventionnées, en particulier dans les villes de Lausanne et Genève qui ont analysé cet aspect, sont à 70 % utilisées par les hommes. Cette donnée est à considérer quand on veut développer un projet global. Auteure d'une interpellation sur le sport d'élite, elle rappelle que celui-ci constitue une source de motivation pour le sport populaire. La plupart des gens qui évoluent à ce niveau sont dans une situation de précarité. À ce titre, le postulat va dans la direction de donner de meilleures conditions au sport d'élite.

#### 5. VOTE DE LA COMMISSION

La formulation suivante a été mise aux voix :

- (Inchangée)
- Étudier la mise en place d'un nouveau modèle structurel du sport <del>vaudois qui répond aux propositions émises ci-dessus (professionnalisation, mutualisation, lien avec l'accueil scolaire et parascolaire, etc.)</del> en partenariat avec les acteurs du domaine sportif <u>et les communes</u> ;
- (Inchangée)
- (Inchangée)

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération partiellement le postulat selon la formulation ci-dessus, et de le renvoyer au Conseil d'État, par 6 voix et 1 abstention.

Lausanne, le 22 octobre 2021

La rapportrice : (Signé) Séverine Evéquoz